

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2017.**

Présents : Mrs Foucher J, Samson PH, Collet Y, Martin G, Manzini JM, Pattyn Jm, Varen J  
Mmes Buisson F.

Absents excusés : Mme Martin I, Gabanou L, Ropars F.

**Cimetière** : Mr le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions du cimetière, qui n'ont pas été révisés depuis très longtemps. Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants.

Concession 30ans 130€, concession 50ans 250€. Cette délibération sera applicable au premier janvier 2018.

**Recensement** : Suite au courrier reçu de l'insee, Mr le maire informe le conseil municipal qu'un recensement aura lieu dans la commune en 2018. Pour ce faire il faut nommer un coordonnateur communal. Mr le maire présente la candidature de Mme Gabanou Lydia. Le conseil approuve à l'unanimité cette candidature.

**Association des maires.** Mr le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association des maires viens d'être crée. Elle regroupe les associations des maires de Pacy sur Eure et celle de Vernon Nord. Mr le maire demande au conseil l'accord pour s'abonner à cette association au tarif de 20 cents d'euro par habitant. Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité cet abonnement.

**Election législatives.** Mr le maire propose des tours de permanence pour les élections législatives, qui auront lieu le 11 et 18 juin 2017, de 8h à 18h. Ces tours de permanence seront affichés en mairie.

**Eclairage public** : Comme nous avons installé des horloges astronomiques dans la commune, Mr le maire propose pour des questions économiques des coupures de nuit. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité les coupures dans les créneaux suivant.

Du 1 juin au 15 aout l'éclairage public sera complètement coupé, et du 16 aout au 31 mai une coupure sera effective entre 23h30 et 4h30 du matin. D'autre part les éclairages publics seront maintenus toute la nuit les 2 jours de Noël et du jour de l'an. Ces coupures prendront effet dès que la société sera venue régler les horloges. Un bilan sera effectué après chaque créneau horaire.

**Divers** : Pour la fête de la Heuniere le 18 juin et pour question de sécurité, un arrêté municipal autorisant la fermeture de la route devant la mairie sera déposé.

La séance est levée à 22h.

